

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE**Compte rendu du Conseil Municipal 06 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six avril à 19 heures 00 minute, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 30 mars 2018.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 7
 Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 7

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes. Hélène DUBOIS, Aude RUVOEN, M. François PONCHON.

Absents : Nicole ANDRE, Gilles LE BIHAN.

Invités : Jean Pierre DORKEL, Receveur municipal

2018 – 010 –A– BUDGETS DE LA COMMUNE**COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017**

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2017 qui est conforme au compte administratif 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif dont le, Résultat de clôture 2017 suit

L'excédent de fonctionnement est de	101 266,23 €
Le déficit d'investissement est de	29 848,40 €
La balance générale des 2 sections	
Excédent de	71 417,83 €

Affectation du résultat

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil décide d'affecter la somme de :

- 81 266,23 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
- 20 000,00 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal approuve les propositions sont les suivantes:

section fonctionnement dépenses & recettes	446 424,65 €
section investissement dépenses & recettes	460 139,40 €

2018-011 –B – TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal (par 7 votants pour, 0 contre et 0 abstention) adopte décide du maintien des taux suivants :

- Taxe d'habitation 14,84%
- Taxe foncier bâti 21,47%
- Taxe foncier non bâti 52,66%

2018-012– C – AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES EN 2018

Vu la délibération du 9 juin 2008 concernant les dépenses du Syndicat Départemental d'Electricité pour la somme antérieures à 2007 (amortissement sur 15 ans)

Vu la délibération du 09/03/2013 concernant l'amortissement des dépenses d'eau/assainissement antérieures à 2006 pour un montant de 36 738,45€ (compte 21531) sur 12 ans.

Le Maire expose la demande du percepteur d'amortir les dépenses de 2017 du SDE soit 3 006,80 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (par 7 votants pour, 0 contre et 0 abstention) adopte décide d'amortir sur 1 an la dépense du SDE.

Les amortissements en cours sont :

Année d'amortissement	Somme amortie Travaux < 2006 (Cpte 280412)	Somme amortie 2012 eau & assainissement (Compte 281531)	Somme amortie Travaux SDE 2017 (Cpte 280412)	Total annuel récapitulatif
2018	2 621,98 €	3 061,53 €	3 006,80€	8 690,31 €
2019	2 621,98 €	3 061,53 €		5 683,51 €
2020	2 621,98 €	3 061,53 €		5 683,51 €
2021	2 621,98 €	3 061,53 €		5 683,51 €
2022		3 061,53 €		3 061,53 €
2023		3 061,53 €		3 061,53 €
2024		3 061,53 €		3 061,53 €
	10 487,92 €	21 430,71 €	3 006,80 €	34 925,43 €